|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/618** | Le 11 juillet 2013 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT‑R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications** |
|  |
|  |
| Sujet: | **Réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications (Service de radiodiffusion), Genève, 22 novembre 2013** |
|  |
|  |
|  |
|  |

# 1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 6 de l'UIT‑R aura lieu à Genève le 22 novembre 2013, faisant suite aux réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C (voir la Lettre circulaire [6/LCCE/84](http://www.itu.int/md/R00-SG06-CIR-0084/en)).

La réunion de la Commission d'études se tiendra au siège de l'UIT, à Genève. La séance d'ouverture aura lieu à 9 h 30.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Groupe | Date de la réunion | Date limite pour les contributions | Séance d'ouverture |
| Commission d'études 6 | 22 novembre 2013 | Vendredi 15 novembre 2013à 16 h 00 UTC | Vendredi 22 novembre 2013à 9 h 30 (heure locale) |

# 2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 est reproduit dans l'Annexe 1. Les Questions attribuées à la Commission d'études 6 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/pub/R-QUE-SG06/fr>

## 2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-6)

Aucune Recommandation n'est proposée pour adoption par la Commission d'études conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-6.

## 2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études a recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance d'un projet de Recommandation, comme décrit au § 10.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6 (voir aussi le § 2.3 ci‑dessous), s'il n'y a pas d'objection de la part d'un Etat Membre participant à la réunion.

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-6, l'Annexe 2 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des Groupes de travail qui précèdent la réunion de la Commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis.

## 2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire approuver chaque projet de Recommandation conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6, à moins que la Commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (voir le § 2.2 ci-dessus).

# 3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 6 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-6.

Les membres sont encouragés à soumettre des contributions (y compris des révisions, des addenda et des corrigenda aux contributions), de manière à ce qu'elles soient reçues douze jours civils avant le début de la réunion. Les contributions doivent être reçues au plus tard sept jours civils (16 h 00 UTC) avant le début de la réunion. **La date limite de réception des contributions pour cette réunion est indiquée dans le tableau ci-dessus**. Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT‑R 1‑6, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

rsg6@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice‑Présidents de la Commission d'études 6, dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://www.itu.int/go/rsg6/ch>

# 4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web, dont l'adresse figure ci‑après, créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable:

<http://www.itu.int/md/R12-SG06.AR-C/en>

Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/md/R12-SG06-C/en>, dans un délai de trois jours ouvrables.

En accord avec le Président de la Commission d'études 6, **la réunion se déroulera sans document papier**. Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, au cybercafé qui se trouve au deuxième sous-sol de la Tour ainsi qu'au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment Montbrillant. De plus, le Service d'assistance informatique (servicedesk@itu.int) a préparé un certain nombre d'ordinateurs portables pour les personnes qui n'en ont pas.

# 5 Participation à distance

Afin de faciliter la participation à distance aux réunions de l'UIT-R, les séances plénières de la Commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web, dans toutes les langues, grâce au Service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS).

Les participants à distance désireux de participer activement aux travaux (par exemple en présentant une contribution) devront s'inscrire au préalable à la réunion (voir le § 6) et coordonner, au moins un mois avant la réunion, leur participation active avec le Conseiller responsable.

On trouvera davantage d'informations concernant la participation à distance à l'adresse suivante: [www.itu.int/ITU-R/go/rsg-remote/](http://www.itu.int/ITU-R/go/rsg-remote/).

# 6 Participation/Demande de visa/Réservation d'hôtel

L'inscription préalable aux manifestations de l'UIT-R est obligatoire et s'effectue exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés. Il a été demandé à chacun des Membres de l'UIT-R de désigner un coordonnateur chargé de s'occuper de toutes les formalités d'inscription, y compris des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, lesquelles devront également être soumises par ce coordonnateur au cours de la procédure d'inscription en ligne. Les personnes souhaitant s'inscrire à une manifestation de l'UIT-R devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour l'entité qu'elles représentent. On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet des formalités d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

[www.itu.int/en/ITU-R/information/events](http://www.itu.int/en/ITU-R/information/events).

François Rancy
Directeur

**Annexes**: 2

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la quatrième réunion de la
Commission d'études 6 des radiocommunications

(Genève, 22 novembre 2013)

**1** Ouverture de la réunion

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Désignation du Rapporteur

**4** Résultats du GCR-2013

**5** Compte rendu de la réunion précédente (Document [6/147](http://www.itu.int/md/R12-SG06-C-0147/en))

**6** Rapports de synthèse des Présidents des Groupes de travail

 **6.1** Groupe de travail 6A

 **6.2** Groupe de travail 6B

 **6.3** Groupe de travail 6C

**7** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées

 **7.1** Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-6, § 10.2.3, 10.3 et 10.4)

 – Décision de demander l'adoption du texte par la Commission d’études

 – Décision concernant l'éventuelle procédure d'approbation à suivre

**8** Examen des Rapports nouveaux ou révisés

**9** Examen des Questions nouvelles ou révisées

**10** Suppression de Recommandations, Rapports et Questions

**11** Examen d'autres contributions

**12** Résultats des réunions de la Commission de direction de la CE 6 de l'UIT-R

**13** Etat d'avancement des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Vœux, Résolutions et Décisions

**14** Liaison avec d'autres Commissions d'études ou organisations internationales

**15** Calendrier des réunions

**16** Divers

 C. DOSCH
 Président de la Commission d'études 6
 des radiocommunications

Atelier sur les radiocommunications d'urgence (21 novembre 2013)

A sa réunion d'avril 2013, la Commission d'études 6 a souscrit à la proposition de tenir un atelier d'une demi-journée sur le rôle essentiel que jouent les systèmes de radiodiffusion pour fournir au public des informations en situation d'urgence (voir le § 12 du Document [6/147](http://www.itu.int/md/R12-SG06-C-0147/en)). L'atelier se tiendra l'après-midi du 21 novembre 2013 et sera organisé par les co-Rapporteurs du Groupe de travail 6A qui ont été chargés d'élaborer le Rapport sur le rôle essentiel que jouent depuis longtemps les systèmes de radiodiffusion sonore et télévisuelle de Terre pour fournir rapidement au public des informations en situation d'urgence (voir [Annexe 16 du Document 6A/264](http://www.itu.int/md/dologin_md.asp?lang=en&id=R12-WP6A-C-0264!N16!MSW-E)). Au cours de l'atelier, les co-Rapporteurs présenteront leurs résultats intermédiaires. D'autres experts du domaine sont invités à participer activement aux travaux de cet atelier et à contribuer à l'élaboration du rapport. L'atelier qui est ouvert aux médias et au public devrait être axé sur les expériences acquises, les enseignements tirés et les bonnes pratiques; voir également le bulletin d'information du BR à l'adresse: <http://www.itu.int/go/ITU-R/news/2013-06/sg6>.

Annexe 2

Sujets que doivent traiter les réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C qui précèdent immédiatement la réunion de la Commission d'études 6 et pour
lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis

Groupe de travail 6A

Critères de planification de la radiodiffusion multimédia de Terre pour la réception mobile au moyen de récepteurs potables dans les bandes d**'**ondes métriques/décimétriques (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[ETMMPLAN] – Voir Annexe 2 du [Document 6A/264](http://www.itu.int/md/R12-WP6A-C-0264/en)).

Méthodes d'évaluation de la qualité de réception objective des signaux de radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre du Système B spécifié dans la Recommandation UIT-R BT.1306 (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1735 – Voir Annexe 3 du [Document 6A/264](http://www.itu.int/md/R12-WP6A-C-0264/en)).

Critères de planification, y compris rapports de protection, pour les services de télévision numérique de Terre dans les bandes d**'**ondes métriques/décimétriques (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1368-10 – Voir Annexe 4 du [Document 6A/264](http://www.itu.int/md/R12-WP6A-C-0264/en)).

Méthodes de correction d**'**erreur, de mise en trame des données, de modulation et d**'**émission pour la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1306-6 – Voir Annexe 5 du [Document 6A/264](http://www.itu.int/md/R12-WP6A-C-0264/en)).

Besoins des utilisateurs concernant les microphones sans fil (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-RBT.1871 – Voir Annexe 6 du [Document 6A/264](http://www.itu.int/md/R12-WP6A-C-0264/en)).

Modèle de référence d'amplificateur de mât à utiliser pour évaluer les brouillages causés au service de radiodiffusion (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R[HEAD-AMP] – Voir Annexe 12 du [Document 6A/264](http://www.itu.int/md/R12-WP6A-C-0264/en)).

Groupe de travail 6B

Exigences techniques pour les systèmes intégrés de radiodiffusion large bande (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-RBT.[IBB‑TECH] – Voir Annexe 2 du [Document 6B/128](http://www.itu.int/md/R12-WP6B-C-0128/en)).

Diffusion d'applications multimédias et d'applications de données destinées à la réception mobile au moyen de récepteurs portatifs (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT‑RBT.1833‑2 – Voir Annexe 3 du [Document 6B/128](http://www.itu.int/md/R12-WP6B-C-0128/en)).

Groupe de travail 6C

Utilisation de systèmes d'images de télévision à ultra haute définition pour la saisie, l'édition, la finition et l'archivage de programmes de TVHD de haute qualité (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT. [HQPROD] – Voir Annexe 2 du [Document 6C/176](http://www.itu.int/md/R12-WP6C-C-0176/en)).

Systèmes sonores évolués multicanaux pour la production de programmes (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-RBS.[ADV‑SOUND‑CHBASE] – Voir Annexe 3 du [Document 6C/176](http://www.itu.int/md/R12-WP6C-C-0176/en)).

Emplacement du haut-parleur dans le cas de systèmes sonores évolués pour la production de programmes (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BS.[ADV‑SOUND] – Voir Annexe 4 du [Document 6C/176](http://www.itu.int/md/R12-WP6C-C-0176/en)).

Méthode d'évaluation subjective des niveaux de qualité intermédiaires des systèmes de codage (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1534-1 – Voir Annexe 5 du [Document 6C/176](http://www.itu.int/md/R12-WP6C-C-0176/en)).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_